

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 07 09 2021

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le sept septembre le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. YCART Bernard, Mme PALLANCHARD Elodie

Excusés : M. GAUDRY William, Mme SUZZARINI Cécile

Absent :

Date de convocation du Conseil : 31 août 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Monsieur le maire demande à rajouter à l'ordre du jour les travaux du colombarium et du prix de l'eau.

Approbation du compte rendu du 06 juillet 2021 à l'unanimité des présents, moins une abstention du à l'absence du conseil.

Convention entre la Communauté de Communes du Trièves et la commune membre Cornillon en Trièves au titre de la mission d'assistance technique du Département de l'Isère dans le domaine de l'eau

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la CDCT a conventionné avec le Département de l'Isère pour que les communes de son territoire puissent bénéficier de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau. Cette mission s'inscrit dans un objectif de solidarité avec le monde rural.

Cette convention signée avec la CDCT permet une intervention de la mission d'assistance technique auprès de la commune dans les domaines d'intervention de l'eau potable et de l'assainissement

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, la proposition et charge le maire à signer la convention.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Vincent Blanchard 1^{er} adjoint, le conseil municipal :

- Adopte, à l'unanimité des présents, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la commune.

Tarif de l'eau.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif de l'eau pour l'année 2021. Après la présentation de Vincent Blanchard et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour la campagne 2021/2022 soit les tarifs suivants :

	Tarif 2021
Abonnement au réseau forfait	80 €
Abonnement au réseau Forfait supérieur compteur 25	110 €
Abonnement au réseau Forfait supérieur compteur 100	200 €
Logement supplémentaire sur le même compteur	70 € / logement
Prix de 0 à 120m3	1.00 €/m3
Prix + de 120 m3	1.00 €/m3
Collecte eau usée 0 à 48 m3 forfait	110.40 €
Prix + 48 m3	2.30 €/m3

Colombarium : après discussion sur les différents modèles, la société Granimond a été retenue. Précision à leur demander concernant la couleur des portes des cases et le supplément pour un banc. Une commission se rendra sur place pour déterminer précisément l'emplacement et les travaux sur de revêtement.

Etudier également un règlement du cimetière.

Questions diverses :

Adressage : la société de la fabrication des plaques de rue a été contactée et la maquette informatique sera proposée à partir du 27 septembre 2021.

Chemin : un agriculteur a fait la remarque que le chemin de la Combe n'est pas assez large.

Barrière : celle du pont a été à nouveau accrochée.

Projet antenne : aucun recours à ce jour. La société a contacté la mairie pour prendre des renseignements sur l'alternatif proposé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.